



## Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 8301030 « Monts du Forez »

Compte rendu de la réunion du 21 mars 2013 à Ambert

La réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 8301030 « Monts du Forez » s'est tenue le 21 mars 2013 à Ambert, sous la présidence de M. Eric DUBOURGNOUX, vice-président du Parc Livradois-Forez, représentant Tony BERNARD, président du comité de pilotage et président du Parc.

### Etaient présents :

|                   |   |
|-------------------|---|
| Philippe ANTOINE  | Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme                   |
| Michel CANTAT     | Office National des Forêts  |
| François DAUPHIN  | Mairie de Job   |
| Roger DUBIEN      | Mairie du Brugeron  |
| Eric DUBOURGNOUX  | Vice-président du Parc naturel régional Livradois-Forez                   |
| Suzanne LABARY    | Maire de Grandrif, Communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne      |
| Marc LAFAYE       | Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne                       |
| René MEYZONET     | Secrétaire Général de la Sous-Préfecture d'Ambert                         |
| Camille MICHELOU  | Communauté de communes Vallée de l'Ance                                   |
| Corinne SIMON     | Sous-Préfète d'Ambert   |
| Emilie ARDOUIN    | Chargée de mission Natura 2000 Parc Livradois-Forez                       |
| Lucien COMPTE     | Chargé de mission Agriculture Parc Livradois-Forez                        |
| Dominique DAURIAT | Chargé de mission Suivi des sites naturels sensibles Parc Livradois-Forez |
| Laura HERT        | Stagiaire Parc Livradois-Forez  |

### Etaient excusés :

|                |   |
|----------------|---|
| Joël EPINAT    | Conseiller général de la Loire                                    |
| Michel SAUVADE | Président de la Communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne |
| René SOUCHON   | Président du Conseil Régional d'Auvergne                          |

## Introduction et rappel de l'ordre du jour

Eric DUBOURGNOUX accueille les participants et les remercie de leur présence.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Bilan des actions menées en 2012 ;
- Présentation du programme d'action 2013 et du programme d'action 2014.

E. DUBOURGNOUX explique qu'auparavant, la réunion annuelle du comité de pilotage avait lieu au début de l'automne, pour permettre de faire le bilan des actions de l'année écoulée et de définir les actions à mener l'année suivante ; le dépôt des demandes de subventions correspondantes ayant lieu en octobre. L'Etat a demandé au Parc, structure animatrice du site Natura 2000, de déposer ses demandes de subventions pour 2013 en urgence avant l'été 2012 et non pas en octobre.

Le Parc n'a donc pas pu organiser de réunion du comité de pilotage avant le dépôt des demandes de subventions et a préféré reporter la réunion du COPIL d'automne au début 2013, de façon à avoir un contenu plus conséquent à présenter.

Le calendrier de dépôt des demandes de subventions étant à nouveau perturbé cette année, le Parc a dû déposer en urgence les demandes 2014 en février 2013.

Même si les dossiers de demandes de subventions ont été déposés, les programmes d'action 2013 et 2014 sont encore modifiables à la marge, dans la limite de l'enveloppe financière attribuée par l'Etat et l'Europe.

## 1. Rappels

(cf. diaporama ci-joint)

Emilie ARDOUIN, chargée de mission Natura 2000 au Parc, rappelle ce qu'est le programme Natura 2000, sa valeur contractuelle (3 outils contractuels : mesures agri-environnementales, contrats Natura 2000, charte Natura 2000) et sa valeur réglementaire (régime d'évaluation des incidences), ainsi que les caractéristiques du site des Monts du Forez.

Les activités, projets, aménagements soumis à évaluation d'incidences sont définis dans 2 listes nationales et 2 départementales (décrets et arrêtés préfectoraux). La Direction Départementale des Territoires 63 (DDT) met à la disposition des participants un tableau rassemblant l'ensemble de ces activités, projets, aménagements soumis à évaluation d'incidences au 19/02/2013. Ce tableau est téléchargeable sur le site internet de la DDT : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/les-evaluations-d-incidences-r860.html>

## 2. Bilan des actions menées en 2012

(cf. diaporama ci-joint)

### → Actions de gestion contractuelles

#### ▪ Suivi des contrats Natura 2000

#### - **Restauration de la tourbière de Châtaignier-Perrier (Valcivières)**

Le contrat prévoyait 3 actions :

- L'élimination des épicéas présents dans et autour de la tourbière pour améliorer son fonctionnement hydrique et sa dynamique tourbeuse (effectué en 2010-2011) ;
- La limitation de la régénération du sapin dans la hêtraie sommitale pour assurer une dominance du hêtre (2012) ;
- Le marquage de 232 arbres à laisser évoluer vers une mort naturelle pour favoriser la conservation des espèces cavicoles (2009-2010-2011-2012-2013) ;

La limitation de la régénération du sapin prévue en 2012 n'a pas été réalisée, l'ONF s'interrogeant sur la capacité du sapin à concurrencer réellement le hêtre. Une réunion de terrain en présence de l'ONF, des services de l'Etat et du Parc est prévue en juin 2013 pour discuter de l'intérêt de maintenir ou non cette action.

Les arbres qui devaient être marqués en 2012 dans le cadre de l'action 3 ne l'ont pas été, cette action est reportée en 2013.

#### - **Restauration d'une trouée forestière dans le Bois de Riou (Job)**

Le contrat prévoyait le débroussaillage d'une trouée forestière due à la tempête de 1999 afin d'éliminer les espèces bloquant sa régénération (nettoyage effectué en 2011), puis la mise en œuvre d'une régénération dirigée. Une replantation en érable sycomore a ainsi été réalisée à l'automne 2011, aucun dégagement ne s'est avéré nécessaire depuis.

- **Projet de contrat Natura 2000 pour la restauration de parcelles enrésinées dans le vallon de la Fourchade (Le Perrier, Valcivières)**

Il s'agit d'un projet de suppression de plantations d'épicéas et de douglas sur plusieurs parcelles situées en bordure de cours d'eau. L'objectif serait de reconstituer un peuplement le plus proche possible de la forêt naturelle (hêtraie-sapinière).

Une visite de terrain a été effectuée en mars avec l'un des propriétaires concernés pour étudier les différentes solutions de débardage envisageables et le Parc a rédigé un pré-cahier des charges du contrat.

Dans le cadre d'une exploitation commerciale des bois, le contrat pourrait financer :

- le surcoût lié à un débardage respectueux des sols et des milieux naturels ;
- les coûts liés à d'éventuelles opérations de plantations ou d'enrichissement si la reprise naturelle de la forêt n'était pas suffisante.

Cependant, le Parc a appris fin 2012 que le schéma de desserte de la Communauté de communes du Pays d'Ambert prévoyait la création d'une piste de débardage qui arriverait au niveau des parcelles concernées, de l'autre côté du cours d'eau, ce qui éviterait de le traverser. Si cette piste est effectivement réalisée, le contrat ne portera alors plus que sur des opérations de reboisement.

## → **Communication**

Un bulletin d'information Natura 2000 commun à 4 des 9 sites Natura 2000 animés par le Parc (Monts du Forez, Plaine des Varennes, Bois Noirs, Puys de Pileyre et Turluron) a été conçu, édité et diffusé auprès des communes, communautés de communes, partenaires du Parc et offices de tourisme concernés.

## → **Suivi du site**

- **Suivi des nichoirs artificiels à chauves-souris**

Le nombre de nichoirs occupés augmente tous les ans depuis le début du suivi annuel par l'Association Chauve-souris Auvergne (2008). 2 espèces d'intérêt européen ont été observées en 2012 sur les 8 présentes sur le site Natura 2000 : le Murin de Natterer et l'Oreillard. A signaler également en 2012 dans les nichoirs, l'observation du Muscardin, petit mammifère rare et méconnu, qui n'était pas considéré comme montagnard.

- **Suivi des milieux agropastoraux**

En 2012, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes a suivi l'évolution du milieu et des pratiques pastorales sur deux secteurs ayant fait l'objet de travaux de restauration :

- Coupe d'une plantation d'épicéas dans la vallée du Fossat (2000) et mise en pâturage (2002) : malgré une dynamique instable, une prairie de bonne qualité agronomique s'est installée ;
- Mise en défens de la tourbière des Egaux au Col des Supeyres (mise en défens partielle seulement, baisse du chargement depuis 2006) : le recouvrement herbacé et le nombre d'espèces ont augmenté, mais semblent stabilisés, le milieu est dans un état de conservation moyen.

- **Suivi du Faucon pèlerin**

Le Parc participe avec l'ONCFS et un naturaliste local au suivi de la nidification du Faucon pèlerin sur le rocher de la Volpie à Job. En 2012, un couple a été observé, mais la reproduction n'a pas été avérée.

- **Suivi de la fréquentation**

En raison de problèmes techniques, le seul chiffre utilisable est celui de l'écompte placé au Col du Béal. Il révèle une baisse de la fréquentation entre 2011 et 2012.

- **Suivi des projets d'aménagement**

Le Parc a suivi les travaux de réalisation de la piste de Meyrand à Valcivières et Job. Il a également été consulté sur le déplacement de plusieurs blocs de granites dangereux pour l'envol des vols libres au Mont Chouvé et sur la mise en place d'enneigeurs à Prabouré.

### 3. Examen du programme d'action 2013

#### → Actions de gestion contractuelles

- Poursuite des contrats Natura 2000 : suite et fin des 2 contrats en cours
  - **Restauration de la tourbière de Châtaignier-Perrier (Valcivières)**

Une réunion de terrain en présence de l'ONF, des services de l'Etat et du Parc est prévue en juin 2013 pour discuter de l'intérêt de maintenir ou non l'action 2 « limitation de la régénération du sapin ».

Il est également prévu le marquage de 125 arbres à laisser évoluer vers une mort naturelle, pour atteindre le total de 232 arbres prévu initialement par l'action 3.
  - **Restauration d'une trouée forestière dans le Bois de Riou (Job)**

Si nécessaire, un dégagement de la plantation en érables sycomores sera réalisé en 2013.
- Projets de nouveaux contrats Natura 2000
  - **Restauration de parcelles enrésinées dans le vallon de la Fourchade (Le Perrier, Valcivières)**

Cf. partie 2. Bilan des actions menées en 2012.
  - **Restauration du fonctionnement hydrique d'une tourbière et coupe des plantations résineuses attenantes (tourbière de la Tuile, Saint-Anthème)**

Les actions porteraient sur le bouchage de plusieurs drains qui assèchent la tourbière et sur la suppression d'une partie des plantations en résineux, dans l'objectif de favoriser une régénération en essences naturelles ou de restaurer un milieu pastoral.
  - **Retour à des milieux pastoraux après coupe d'épicéas (Col du Béal, Saint-Pierre-La-Bourlhonne)**

La coupe a été réalisée, le contrat porterait sur la remise en état du sol et sur la mise en pâturage des parcelles.
  - **Coupe d'une parcelle d'épicéas (Vallée du Fossat)**

Le but de ce contrat serait de restaurer un milieu pastoral.
- Charte Natura 2000

Le Parc accompagnera les personnes souhaitant adhérer à la charte Natura 2000 du site, notamment pour le montage de leur dossier. Il contactera également les signataires des chartes arrivant à échéance en 2013, pour faire le bilan des 5 années d'adhésion et leur proposer de renouveler leur engagement.

#### → Communication

Un bulletin d'information Natura 2000 commun aux 9 sites Natura 2000 animés par le Parc (Monts du Forez, Plaine des Varennes, Bois Noirs, Puys de Pileyre et Turluron, Dore et affluents, Tourbière de Virennnes, Complexe minier de la Vallée de la Senouire, Cavités minières d'Auzelles et la Pause) est en cours d'impression et sera diffusé entre autres auprès des communes, communautés de communes, partenaires du Parc et offices de tourisme concernés.

#### → Suivi du site

- Suivi scientifiques
  - Poursuite du suivi des nichoirs à chauves-souris (en majeure partie bénévolement par Chauve-souris Auvergne) ;
  - Poursuite du suivi Faucon pèlerin ;
  - Réalisation d'un bilan complet des suivis agropastoraux menés depuis 2007 par le CEN Rhône-Alpes ;
  - Poursuite des suivis de la fréquentation touristique et des projets d'aménagement.

## 4. Examen du programme d'action 2014

### → Actions de gestion contractuelles

- ✓ Poursuite des prospections pour la mise en œuvre de nouveaux contrats Natura 2000
- ✓ Accompagnement des signataires de charte Natura 2000, appui au montage des dossiers de demande d'adhésion
- ✓ Relance de la promotion des outils contractuels (charte, contrats Natura 2000) : modalités à définir (exemple : réunions d'information, courriers aux propriétaires, communication spécifique dans les bulletins municipaux, présentation lors des assemblées générales des syndicats de propriétaires...)

### → Communication

- ✓ Transmission d'articles dans les bulletins communaux et intercommunaux
- ✓ Information en continu des élus et des usagers

### → Suivi du site

- ✓ Suivi scientifiques : nichoirs à chauves-souris ? (bénévolat), Faucon pèlerin
- ✓ Suivi de la fréquentation touristique
- ✓ Suivi des projets d'aménagement

---

Faute de moyens financiers suffisants, les programmes d'actions 2013 et 2014 sont moins ambitieux que ce qui était prévu dans le document d'objectifs du site, notamment en termes de suivis scientifiques. En effet, certains suivis (suivi global des habitats, suivi du Damier de la Succise et du Nacré de la Canneberge, suivi des mousses) ne seront pas poursuivis, bien que prévus par le DOCOB.

---

## 5. Questions – remarques

E. DUBOURGNOUX souligne l'intérêt des articles parus dans les bulletins communaux et intercommunaux pour favoriser l'appropriation de la démarche Natura 2000 par les usagers et pour développer le lien entre les élus locaux et le Parc en tant que structure animatrice Natura 2000.

Suzanne LABARY, maire de Grandrif, ajoute que cela permet de démystifier Natura 2000.

Corinne SIMON, Sous-Préfète d'Ambert, demande s'il existe des opposants à Natura 2000 sur le site des Monts du Forez.

E. DUBOURGNOUX répond qu'il s'agit plutôt de personnes qui s'interrogent et peuvent avoir des préjugés, souvent par manque d'information. Il peut y avoir des craintes chez les agriculteurs notamment, mais dans la plupart des sites Natura 2000, il suffit souvent que l'un s'engage dans une mesure agri-environnementale pour que d'autres contractualisent aussi.

Lucien COMPTE (Parc Livradois-Forez) précise que sur les Monts du Forez, les premières mesures agri-environnementales ont été contractualisées en 1993, bien avant l'élaboration du 1<sup>er</sup> document d'objectifs du site, et qu'il y a donc depuis longtemps sur ce secteur une prise en compte de l'environnement et des actions possibles avec le pastoralisme. De fait, pour protéger l'environnement, on a augmenté d'un tiers les surfaces utilisées par le pastoralisme et quasiment doublé le cheptel estivé, alors qu'on se trouvait auparavant dans une période de déprise pastorale très importante, avec certaines zones qui n'étaient plus du tout utilisées.

François DAUPHIN (commune de Job) se souvient du mauvais accueil réservé localement au dispositif Natura 2000 au début, selon lui par manque d'information.

E. DUBOURGNOUX explique qu'il faut effectivement rester très attentif et cite l'exemple du site Natura 2000 Dore et affluents, sur lequel la concertation n'a pas été suffisante quant à l'entrée de nouvelles communes dans le périmètre du

site, et sur lequel il faudra prendre le temps de rencontrer les élus et la population, pour créer un climat de confiance, répondre aux questionnements et lever les blocages.

S. LABARY met en garde contre les amalgames qui peuvent être faits entre la démarche Natura 2000 et l'action du Parc, notamment par les communes lorsqu'elles doivent renouveler leur adhésion au Parc.

René MEYZONET, Secrétaire général de la Sous-Préfecture d'Ambert, demande si des dégradations volontaires ont été constatées sur le site.

Dominique DAURIAT (Parc Livradois-Forez) explique que la présence importante des bergers et des troupeaux favorise certainement beaucoup la préservation du site et qu'il y a beaucoup moins de dégradations liées à la fréquentation des véhicules à moteur par exemple.

L. COMPTE ajoute que, s'agissant des pratiques agricoles, on s'est aperçu que certaines pratiques préconisées dans le cadre des mesures agri-environnementales nécessitaient d'être modifiées. Par exemple, sur le secteur de Pégrol (Valcivières), un appauvrissement de la végétation a été constaté après 4 années de fauche consécutives sur des parcelles contractualisées, le choix a donc été fait de réintroduire le pâturage sur ces parcelles et de privilégier une alternance fauche/pâturage.

C. SIMON regrette le peu de suivis scientifiques programmés en 2013 et 2014, alors que ceux-ci constituent des indicateurs d'évaluation des actions mises en œuvre et que leur intérêt réside dans une continuité temporelle.

E. ARDOUIN précise que face aux restrictions budgétaires, le choix a été fait de privilégier la communication et la présence d'un animateur sur le site Natura 2000.

Marc LAFAYE (Centre Régional de la Propriété Forestière) suggère la poursuite d'une concertation active avec les partenaires et les propriétaires concernés par le projet de contrat Natura 2000 du vallon de la Fourchade à Valcivières, tout en mettant bien en rapport les faibles volumes et qualité du bois avec le coût potentiellement important des différentes solutions envisagées pour évacuer ce bois. Par ailleurs, selon lui, une réflexion intéressante serait à approfondir avec le propriétaire de la tourbière de la Tuile à Saint-Anthème et les partenaires, pour anticiper le renouvellement des peuplements d'épicéas par introduction progressive du sapin.

S. LABARY demande si tous les propriétaires peuvent être concernés par un éventuel contrat ou une charte Natura 2000.

E. ARDOUIN explique que les contrats Natura 2000 peuvent financer des travaux de restauration des milieux naturels là où ils sont nécessaires. En revanche, toute personne propriétaire dans le site peut potentiellement signer une charte Natura 2000. Le but de la charte est de reconnaître une gestion déjà favorable à la biodiversité et aux habitats naturels, sans que les propriétaires changent momentanément leurs pratiques pour pouvoir adhérer. Il est indispensable lorsqu'un propriétaire signe une charte que son mandataire en soit *a minima* informé, le mieux étant qu'il signe également la charte.

E. DUBOURGNOUX rappelle qu'Emilie ARDOUIN se tient à la disposition de toute personne souhaitant des renseignements ou signer une charte ou un contrat Natura 2000.

## Conclusion

**Le bilan des actions menées en 2012, ainsi que les programmes d'action prévus pour 2013 et 2014 sont validés à l'unanimité par les membres du comité de pilotage présents.**

La prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra fin 2014 pour examiner les bilans 2013 et 2014 et définir le programme d'action pour l'année 2015.

C. SIMON rappelle l'importance de bien communiquer et d'informer les usagers pour les faire adhérer à la démarche Natura 2000, pour faire comprendre les enjeux et pour expliquer que le but de Natura 2000 n'est pas de freiner les activités socio-économiques. Elle assure de tout son soutien dans la mise en œuvre de ce projet qu'elle juge très important pour le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, E. DUBOURGNOUX lève la séance et remercie les participants à ce comité de pilotage.